



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/723
11 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Points 116 et 40 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE : PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT
D'UNE PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA
STRUCTURATION D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ, DE DÉMOCRATIE
ET DE DÉVELOPPEMENT

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/51/L.18

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Igor V. GOUMENNY (Ukraine)

1. À sa 39e séance, le 11 décembre 1996, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/51/32) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/51/L.18. Le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président du Comité (voir A/C.5/51/SR.39).
2. Les débats de la Commission sont consignés dans le compte rendu analytique de séance correspondant (A/C.5/51/SR.39).

DÉCISION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/51/L.18, il faudrait ouvrir des crédits additionnels d'un montant de 331 300 dollars au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997. En outre, il faudrait inscrire des crédits additionnels d'un montant de 60 600 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), qui seraient contrebalancés par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). L'ouverture éventuelle de crédits additionnels serait examinée par l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997.
